Code de vie — École des Explorateurs

L'école des Explorateurs: milieu de vie de respect, de communication et d'entraide

Je me conforme aux consignes et aux conséquences formulées à mon égard.

Respect	Règles Comportements attendus	Raisons (pourquoi le faire)
1. Je me respecte 	1.1 J'arrive à l'heure le matin et le midi	Pour : - Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe. - Être confortable lors de mes activités ; - Favoriser une bonne hygiène corporelle ; - Apprendre à respecter un code vestimentaire ; - Soutenir mon attention ; - Prendre soin de ma santé ; - Développer de bonnes habitudes alimentaires ; - Me sentir en confiance et en sécurité dans mon école ; - Favoriser mes apprentissages et ma réussite ; - Favoriser un climat calme et positif.
	1.2 Je suis habillé selon les exigences de l'école en fonction des activités prévues et de la température. (Voir annexe 1)	
	1.3 J'apporte une collation nutritive exempte de noix et d'arachides. (Voir annexe 2)	
	1.4 Je renonce à la violence (verbale, physique, etc.) et l'intimidation sous toutes ses formes, et ce, même sur les réseaux sociaux.	
	1.5 Je dénonce tout acte de violence ou d'intimidation.	
2. Je respecte les autres 	2.1 Je m'adresse à tous les intervenants de l'école en employant la formule de politesse « madame, monsieur » et je fais preuve de civisme et de savoir-vivre.	Pour : - Pour inculquer des notions de respect envers les adultes. - Permettre un climat agréable, sécuritaire et favorable aux apprentissages ; - Avoir de bonnes relations avec les autres ; - Apprendre à communiquer avec ouverture en acceptant les différences ; - Favoriser un climat harmonieux ; - Prendre soin des autres et de leur santé.
	2.2 Je me déplace calmement et en silence dans les corridors et les escaliers durant les heures de classe. Lors des entrées et des sorties, je chuchote.	
	2.3 Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant les stratégies de résolution de conflits.	
	2.4 Je suis respectueux dans mes gestes et paroles, et ce, même quand je vis des émotions plus intenses.	
	2.5 Je suis respectueux envers les autres quand j'utilise Internet et les technologies de l'information (voir annexe IV).	

*****Si tu adoptes ces attitudes positives, il y a de fortes chances qu'on en fasse de même à ton égard!**

3. Je respecte le matériel et mon environnement. 	3.1 Je prends soin de mon matériel et de celui des autres et de ce qui m'entoure et je l'utilise selon sa fonction. 3.2 Je range adéquatement mon matériel et mes vêtements au vestiaire et en classe, comme demandé. 3.3 Je dépose mes déchets dans les contenants appropriés (poubelles, recyclage).	Pour : - Reconnaitre la valeur des choses ; - Avoir les outils nécessaires pour bien travailler ; - Garder le matériel en bon état ; - Apprendre à partager avec les autres ; - Me sentir bien et en sécurité ; - Vivre dans un milieu propre et agréable ; - Apprendre à partager les espaces communs ; - Éviter les pertes de matériel et de vêtements.
***** Si tu t'engages à préserver l'environnement, tu te prépares à un bel avenir !**		
4. Je respecte les règles de sécurité. 	4.1 J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres en tout temps. 4.2 Je circule en marchant dans l'école. 4.3 J'apporte uniquement les objets permis et nécessaires à l'école. La gomme et toutes autres friandises ne peuvent être apportées à l'école. 4.4 Je suis dans la cour d'école selon l'horaire établi. 4.5 Je demeure dans la cour d'école aux récréations et je cesse de jouer au son de la cloche.	Pour : - Éviter les accidents ; - Prendre soin de moi et des autres ; - Éviter les conflits, les bris, les pertes et les vols ; - Apprendre à utiliser les objets dans leur contexte approprié ; - Ne pas prendre du retard en classe et être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
5. Je respecte les règles du transport scolaire entre l'école et la maison. 	5.1 J'adopte un comportement calme et sécuritaire dans l'autobus, à vélo ou dans mon parcours de marcheur. 5.2 J'utilise les espaces prévus pour la marche et le vélo. Sur le trottoir, je marche à côté de mon vélo, trottinette… 5.3 Je quitte le terrain de l'école à la sortie des classes.	Pour : - Être bien, en confiance et en sécurité ; - Éviter les accidents ; - Favoriser un climat calme et positif dans l'autobus ; - Favoriser la sécurité dans le débarcadère et le stationnement réservé aux véhicules.
*****La sécurité est la responsabilité de tous.**		

ANNEXE I

TENUE VESTIMENTAIRE

Consignes décrivant l'habillement qui est en conformité avec les valeurs de l'école des Explorateurs :

- Les chandails ou chemisiers laissant paraitre le ventre, les vêtements qui véhiculent des messages vulgaires, violents ou irrespectueux sont interdits.
- Les sous-vêtements visibles, les jupes et shorts plus courts que la mi-cuisse sont interdits.
- Le port de la casquette, du chapeau et du capuchon est interdit dans tous les locaux de l'école.
- L'habit de neige est obligatoire pour jouer sur les montagnes de neige.
- Avoir des souliers de rechange quand c'est nécessaire : journée de pluie et changements de saisons.
- Le port des bottes est obligatoire, il est demandé de respecter les consignes de la direction durant la période hivernale.
- Pour une question de sécurité, les sandales de plage (style « gougounes ») sont interdites.
- Pour la sécurité et l'hygiène des élèves lors des cours d'éducation physique, le port du costume (short ou pantalon de sport et souliers de course) est obligatoire et les bijoux sont interdits. De plus, les cheveux doivent être attachés.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Nous demandons votre collaboration pour ne pas inclure dans les repas de votre enfant des aliments contenant des noix, des arachides ainsi que leurs dérivés.

COLLATIONS

Pour la santé des élèves, nous suggérons d'apporter des aliments de valeur nutritive élevée comme des fruits, des légumes, du fromage ou autres produits laitiers afin de favoriser leurs apprentissages, soutenir leur attention et avoir suffisamment d'énergie pour la journée.

Annexe 2 : Suggestions d'aliments pour une collation nutritive et variée

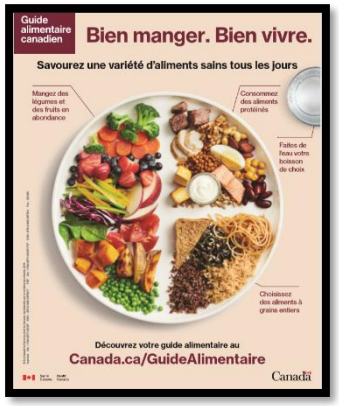

- Fruits et légumes frais
- Jus de légumes ou de tomate réduit en sodium
- Trempette à base de yogourt accompagnée de crudités
- Houmous accompagné de crudités
- Lait
- Boisson de soya enrichie sans sucre
- Yogourt ou yogourt à boire
- Fromage, fromage cottage
- Compote sans sucre ajouté
- Salade de fruits sans sucre ajouté
- Pois chiches grillés
- Fèves de soya grillées
- Craquelins de grains entiers consommés avec fromage ou crudités

J'apporte ma collation et mes breuvages dans des contenants hermétiques et non-cassables.

VOYAGES

Nous constatons que de plus en plus de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respections votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Dorénavant, au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant.

Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace, fixer certaines limites.

Merci de votre collaboration.

ANNEXE II

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Aucun acte de violence ou d'intimidation ne sera toléré.

Définitions des termes :

Violence : Toute manifestation de force (de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique, à ses droits ou à ses biens (L.I.P. art. 13.3).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou isoler.

L'intimidation est une forme de violence.

Voici donc les 4 critères qui doivent être présents afin d'identifier une situation comme étant de l'intimidation.

1- Il doit y avoir des gestes négatifs **répétitifs et constants** contre la victime. Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex : bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.

2- Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.

3- Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime. L'intimidateur retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.

4- Il doit y avoir une intention de faire du tort ou non. L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Aide-mémoire pour l'élève témoin de violence ou d'intimidation

1- Signaler (dénoncer) l'événement à un adulte de confiance.

2- Apporter son soutien à la victime qui, bien souvent, est en grande détresse et a besoin d'être épaulée.

3- Intervenir (s'il s'en sent capable) de façon pacifique auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Il peut faire ce genre d'intervention seul ou avec des amis.

ANNEXE IV

Centre de services scolaire des Affluents
Québec

PRATIQUE CSSDA
UTILISATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LES ÉLÈVES

1. BUT

Permettre aux élèves l'accès à Internet par le réseau télématique du Centre de servicesscolaire des Affluents.

2. OBJECTIF VISÉ

Internet représente un outil servant à supporter les activités pédagogiques afin de réaliser lamission éducative.

3. PROTOCOLE

Le CSSDA assure l'accès à Internet avec son réseau télématique, entre autres pour leséléments suivants :

- serveur de courrier électronique : serveur qui permet l'échange des courriels;
- serveur Web : serveur qui permet d'accéder à de l'information sur Internet;
- serveur de nouvelles : serveur qui permet d'accéder à des conférences;
- serveur FTP : serveur qui permet de transférer des fichiers.

4. CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique suivant est composé des règles d'utilisation du réseau télématique duCSSDA. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès auréseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école ou du centre.

RÈGLES D'UTILISATION DES SERVICES TÉLÉMATIQUES :

- **Usage du réseau télématique**

  L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative du CSSDA. Aucunusage commercial n'est permis.

- **Contenu d'information**

  L'utilisation illicite du réseau télématique du CSSDA est interdite et le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'unité administrative. Le terme « utilisation illicite » désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale. Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.

- **Accès au réseau télématique**

  L'utilisation du réseau télématique du CSSDA afin d'accéder à Internet doit se fairesous la surveillance d'une personne responsable.

- **Privilège**

  L'accès au réseau télématique du CSSDA est un privilège, dans la majorité des cas,et non un droit. Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisationinappropriée ou abusive.

DANS LES COMMUNICATIONS, LES CONSIGNES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES :

- **La politesse est toujours de rigueur**

  Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

- **Utilisez un langage décent**

  Vos communications sont identifiées au nom de votre école et du CSSDA et, à ce titre, doivent posséder un langage convenable. Il est interdit d'employer des jurons ou des expressions vulgaires, menaçantes ou discriminatoires dans vos communications.

- **Respectez la vie privée**

  Respectez la confidentialité de certains renseignements. Avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (numéro de téléphone privé, adresse personnelle) à d'autres personnes, assurez-vous de leur consentement.

- **Confidentialité du courrier électronique**

  Soyez conscient que la confidentialité du courrier électronique sur le réseau Internetne peut être garantie.

- **Intégrité du réseau télématique**

  Il est interdit de poser des actions sur le réseau télématique du CSSDA de nature àcompromettre son intégrité (vandalisme) ou celle de réseaux extérieurs auxquels est rattaché le réseau du CSSDA (hacking).

- **Sécurité**

  Il est interdit d'utiliser le code d'accès de quelqu'un d'autre de même que d'utiliser un autre code de courriel que le sien. L'utilisatrice et l'utilisateur sont responsables de leurcode d'accès et mot de passe, lorsqu'utilisés.

- **Vandalisme**

  Tout acte de vandalisme entraînera l'annulation du privilège d'accès au réseau du CSSDA. Le vandalisme informatique se définit comme tout acte visant à détruire ou porter atteinte à l'intégrité des données des autres utilisateurs, des ressources informatiques ou des données d'autres organismes.

ANNEXE I

POUR RÉSOUDRE UN CONFLIT
1
Je me calme...
Je prends un temps d'arrêt.
2
Je me sens...
J'aimerais...
Je dis correctement à l'autre
ce qui me dérange.
3
Je cherche une solution
avec l'autre.
Je m'excuse.
Je répare
mon erreur.
Je tire
au sort.
J'attends
mon tour.
Je partage.
J'ai une autre
solution.
Besoin d'aide,
je vais voir
un adulte.

CONSÉQUENCES POSSIBLES EN LIEN AVEC LES ÉCARTS DE CONDUITE AU CODE DE VIE

Conséquences possibles en cas d'écart de conduite

1. Réparation du geste inadéquat
2. Échange, réflexion ou reprise de temps
3. Avertissement verbal
4. Stage dans un autre groupe
5. Accompagnement d'un adulte lors de la récréation ou du diner
6. Rencontre avec divers intervenants
7. Retrait de la classe
8. Retrait d'activités ou privilège
9. Communication téléphonique avec les parents
10. Rencontre parent(s) – direction – enseignant - T.E.S. - élève
11. Suspension (interne ou externe)
12. Confiscation de l'objet
13. Facturation pour bris, vol, la perte ou le vandalisme d'objets
14. Feuille de route ou contrat de comportement

Note : Les conséquences ne s'appliquent pas nécessairement dans l'ordre. Une étude de cas est réalisée et une décision est prise selon le profil individuel de l'élève ainsi que la nature, la gravité et la fréquence des gestes posés. Ce qui est recommandé pour un élève pourrait être contre-indiqué pour un autre. En tout temps la direction se réserve le droit de passer à un grade supérieur selon la gravité ou l'intensité du geste posé par l'élève.

EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION

Bousculade violence physique, verbale et/ou non verbale

Lettre d'excuses.

Je rends service.

Rétablir publiquement la réputation de la personne.

Aider à soigner l'élève que j'ai blessé.

Faire une affiche antiviolence.

Impolitesse envers les pairs/l'adulte

Lettre d'excuses.

Je m'implique dans le groupe en étant gardien de la paix.

Rendre service à la personne concernée.

Paroles grossières

Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements.

Déplacements inutiles et/ou inadéquats, sortie de la cour

Je prépare une affiche, je la fais approuver et je l'expose.

Je vais rencontrer les groupes que j'ai dérangés pour présenter mes excuses.

Je lance des objets (roches, balles de neige, etc.)

Je fais une affiche antiviolence.

Je fais une affiche expliquant les règles du jeu.

Bris, vandalisme, vol

Je nettoie mon dégât.

Je remplace ou répare l'objet.

À la récréation, j'aide le concierge dans une tâche.

Je fais du travail communautaire.

Je prépare un message à l'interphone ou une affiche sur le recyclage.

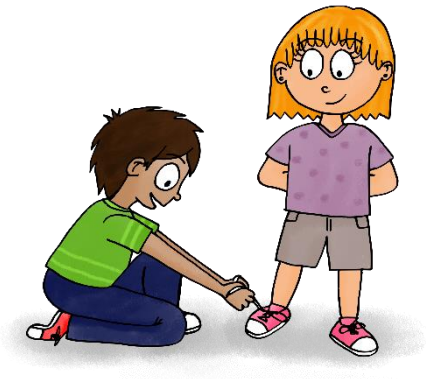

RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ – 2023-2024

Je suis informé des règles de vie de l'école des Explorateurs.

Comme élève, je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour respecter le code de vie. Par mon attitude positive et ma bonne participation, je contribue à créer un climat agréable à l'école.

_____ _____

Signature *Date*

Comme parent, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à appuyer l'école, à encourager mon enfant à le respecter et à l'accompagner dans ses gestes réparateurs.

_____ _____

Signature *Date*

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.